



S.E. le Ministre de la Santé, Pr. LOUARDI et le Dr SOUTEYRAND, Représentant de l'OMS au cours de la cérémonie de signature du Programme conjoint

S.E. le Pr. El Houssaine LOUARDI, Ministre de la Santé et le Dr Yves SOUTEYRAND, Représentant de l'OMS au Maroc, ont procédé, le 30 janvier 2014 à Rabat, à la signature de l'accord sur le Programme conjoint de coopération Maroc/OMS pour la biennie 2014-2015. La cérémonie de signature a été organisée au ministère de la Santé avec la participation du Secrétaire Général du ministère, des Directeurs de l'administration centrale, des directeurs des régions de la Santé, du Coordonnateur Résident du Système des Nations Unies au Maroc, des Représentants des agences onusiennes (UNICEF, UNFPA, FAO, UNESCO, ONUFEMMES) et des partenaires commun de la coopération internationale (Banque mondiale, Union Européenne, Banque Africaine de Développement, Coopération Française et Espagnole).

Dans son allocution, Monsieur le Ministre de la Santé a rappelé que le Maroc avait apporté un appui marqué à la réforme de l'OMS qui vise le renforcement du partenariat pour un soutien adapté aux besoins des pays. La mise en œuvre de cette réforme a été concrétisée lors de la

préparation du Programme conjoint de coopération Maroc/OMS 2014-2015 par une planification basée sur les priorités du Pays et des domaines dans lesquels l'Organisation a une fonction ciblée ou un avantage comparatif.

Pour sa part, le Dr Souteyrand a rappelé que le développement du programme conjoint avait été élaboré dans un double contexte : la 2ème Conférence nationale sur la Santé au Maroc; et la réforme de l'OMS. La 2ème Conférence nationale a constitué une opportunité unique pour l'ensemble des acteurs de la Santé au Maroc, de s'accorder sur un diagnostic sur le système de santé du pays et d'élaborer des options stratégiques pour le faire évoluer, pour améliorer sa performance et le rendre apte à répondre aux attentes des citoyens. La lettre Royale de Sa Majesté Mohamed VI en ouverture de la 2ème Conférence nationale avait dressé le cap en inscrivant "la promotion du secteur de la santé parmi les grands chantiers essentiels du Pays".

Le nouveau processus de planification opérationnelle adopté dans le cadre de la réforme de l'OMS vise à garantir aux Etats membres la maîtrise de la définition des priorités et à optimiser l'impact de l'appui de l'OMS en focalisant le programme conjoint sur un nombre limité d'activités pour lesquelles l'investissement de l'OMS peut faire la différence. Les secteurs de programmes prioritaires pour la biennie 2014-2015 dans le plan de travail conjoint entre le Maroc et l'OMS sont : les maladies à prévention vaccinale; les maladies non transmissibles; la santé mentale et les abus de substance psychoactives; les politiques, stratégies et plans de santé nationaux; les services centrés sur la personne; le système d'information sanitaire et les données factuelles sur la santé; enfin les capacités d'alerte et d'interventions.

Le Dr Souteyrand a précisé que le rôle de l'OMS, en appui au Maroc, ne se limite pas à ce Plan de travail et que le ministère de la Santé peut également compter sur l'OMS pour contribuer à une meilleure coordination avec l'ensemble des partenaires multilatéraux et bilatéraux. Des efforts ont déjà été menés dans ce sens en 2013 et cette année doit permettre de formaliser cette coordination qui sera inscrite dans la stratégie de coopération pays 2014-2019 entre le Maroc et l'OMS en cours d'élaboration.

La contribution financière de l'OMS à ce Programme conjoint est de 2.9 millions de dollars, soit une augmentation de 30% par rapport à la biennie précédente.

Saturday 4th of May 2024 06:07:38 PM